



Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres consulaires

OBJET : Attribution d'une subvention à Emeraude Cinémas

EXPOSE

Le cinéma Emeraude Cinémas est un complexe cinématographique de 4 salles ouvert en décembre 2003 à Châteaubriant. Il est classé ART et ESSAI depuis sa création. Il participe activement à la vie locale en proposant outre la programmation publique, des partenariats divers avec notamment les collectivités, les associations et les établissements scolaires.

C'est ainsi que depuis 2006, la Communauté de Communes a noué un partenariat avec Emeraude Cinémas en signant une convention avec pour objectif la promotion et l'éducation au septième art.

Cette convention s'est traduite par une participation de la Communauté de Communes d'un montant de 33 000 € par an jusqu'en 2013 où, sur proposition du gérant d'Emeraude Cinémas, elle a été baissée à 20 000 €. Puis en 2015, elle a de nouveau été abaissée à 15 000 €. Le versement de cette subvention a été maintenu en 2017, 2018 et 2020.

Le partenariat avec Emeraude Cinémas s'est poursuivi. Chaque samedi, le cinéma organise une séance, dite « séance de la ComCom » proposée à un tarif préférentiel unique. Egalement, le cinéma participe aux différents événements prévus par la Communauté de Communes telle que la Semaine du Handicap avec une séance adaptée (niveau sonore adapté, lumière maintenue dans la salle) et assure par ailleurs des prestations pour les centres de loisirs notamment lors des vacances scolaires.

Le cinéma a accueilli en 2023 environ 90 000 spectateurs. Afin de conforter son attractivité, le cinéma s'inscrit dans une démarche de développement de son offre d'accueil. A cet effet, il sollicite la participation de la Communauté de Communes pour l'accompagner.

Au regard de l'importance de cet établissement qui rayonne sur tout le territoire communautaire et même au-delà, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € répartis par moitié sur les exercices 2024 et 2025.

Le solde de l'enveloppe de crédits dédiée aux subventions de fonctionnement 2024 permet de répondre à cette demande.

Ce dossier a été examiné lors du Bureau communautaire du 20 juin dernier.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € à Emeraude Cinémas répartie par moitié sur les exercices 2024 et 2025,
- de prévoir les crédits correspondants au budget 2025,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 27 juin 2024

La secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20240628-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-06-2024

Publication le : 28-06-2024

Conseil Communautaire du 2



Le Président,



Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt juin deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de M. Alain HUNAUT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne	
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X					
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X					
	Mme Catherine CIRON	X					
	M. Georges-Henri NOMARI	X					
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X					
	M. Rudy BOISSEAU	X					
	Mme Claudie SONNET	X					
	M. Elias AMIOUNI	X					
	Mme Christine BOURDEL	X					
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X					
	Mme Simone GITEAU	X					
	M. Bernard GAUDIN				X		
	M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X					
	Mme Jacqueline LEBLAY	X					
	M. Michel HORHANT				X		
	Mme Laurence LE BIHAN				X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X					
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X					
	Mme Lucie PAUL	X					
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X					
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X					
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X					
	M. Sylvain HAMON	X					
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X					
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X					
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X					

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER			X		
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	X	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20240628-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-06-2024

Publication le : 28-06-2024



Le Président,

Alain HUNAUULT